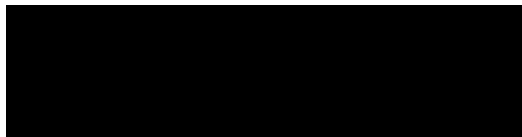


PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 7 septembre 2023



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.197



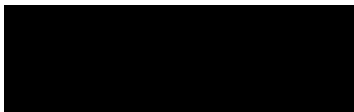
Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 11 août dernier, visant à obtenir en date la plus récente du mois d'août 2023, le nombre de directives médicales anticipées (DMA) ayant été enregistrées et inscrites au Registre de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Incluant celles ayant été déposées par formulaire ainsi que par acte notarié en minute.

Vous trouverez en pièce jointe les données cumulatives que la RAMQ nous transmet mensuellement sur le nombre de DMA. Ces données sont les dernières reçues et mises à jour au 30 juin 2023.

Vous trouverez, également annexé à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*.

Veillez agréer, [redacted] l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Robin Aubut-Fréchette

p. j.